

Retrouvez les délibérations, décisions et arrêtés pris dans le cadre des instances et de la gestion de Limoges Métropole

TOUS LES DOCUMENTS DES INSTANCES COMMUNAUTAIRES



DÉCISION
Décision bail au profit de la société Eurovia

N°26824

LE PRÉSIDENT DE LIMOGES MÉTROPOLÉ

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 521-2 et L. 521-10 ;

Vu la délibération n°232 du conseil communautaire du 17 avril 2025 relative à la délégation d'attribution du contrat communautaire au Président, notamment la possibilité de conclure et de réaliser toute convention d'occupation de mise à disposition du domaine public ou privé, à titre gratuit ou onéreux, ainsi que les avenants correspondants ;

Vu ;

CONSIDÉRANT que Limoges Métropole a acquis le 01 mai 2025 une parcelle de terrain sur la commune de TERTAT (Haute-Vienne) cadastrée section 89 numéro 07 ;

CONSIDÉRANT que la parcelle était louée par les précédents propriétaires à la société EUROVIA POISTOU CHARENTES LIMOUSAUX aux termes d'un bail en date du 17 juin 2008 ;

CONSIDÉRANT que la société EUROVIA POISTOU CHARENTES LIMOUSAUX a manifesté le souhait de poursuivre cette location afin de réaliser des travaux ;

DÉCISION

Article 1 : De conclure un bail entre Limoges Métropole et la société EUROVIA POISTOU CHARENTES LIMOUSAUX ;

Article 2 : Ce bail sera conclu moyennant un loyer mensuel d'un montant de 500,00 euros à la charge de la société EUROVIA POISTOU CHARENTES LIMOUSAUX ;

Article 3 : Ce bail sera conclu pour une durée d'une année de manière rétroactive à compter du 9 juin 2025 pour se terminer le 8 juin 2026 ;

Article 4 : Aux termes du présent bail, la société EUROVIA POISTOU CHARENTES LIMOUSAUX consentira aux agents de Limoges Métropole et tous propriétaires mandataires et identifiés par ceux-ci de pénétrer sur la parcelle pour y réaliser toutes visites, toutes études ou analyses de sol, de forme et de forme nécessaire à la commercialisation de la parcelle ;

Fait à Limoges,

Signé électroniquement le 26/06/2025



Publié le jeudi 26 juin 2025
Document consultable en ligne
pour tout ou partie de son contenu
sur le site internet de Limoges Métropole

DÉCISION

Décision bail au profit de la société Eurovia

1 DOCUMENT - Publié le 26 Juin 2025



26824.pdf
(.pdf, 684,3 Ko)



TÉLÉCHARGER